

L'ÉCOLE C'EST BIEN



ET OBLIGATOIRE JUSQU'À 16 ANS

MATERNELLE/PRIMAIRE

De 3 à 10 ans

Inscription en mairie avec :

Livret de famille

Carte identité des parents

Vaccins obligatoires

Certificat de radiation

Attestation de stationnement (même irrégulier) ou justificatif de domicile



"A l'école
je me fais
plein de
copains"



La mairie n'a pas le droit de refuser votre demande !



COLLÈGE

De 11 à 16 ans

Inscription directement au collège avec l'avis de passage pour la 6ème.

Pour le CNED,

Faire une **demande d'instruction dans la famille** à envoyer **entre le 01 mars et le 31 mai**.

Si décision favorable : transmettre le dossier au CNED.



Les devoirs du CNED sont contrôlés !



BESOIN D'AIDE, APPELÉZ CÉLINE AU 06 45 57 41 20